La GAZETTE

C'est l'Automne !

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale

Octobre 2022
NEWSLETTER N°20

La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale

Octobre 2022
NEWSLETTER N°20

EDITO

Chères et chers collègues MONDIALISTES,

L'ensemble de l'équipe CFE-CGC La Mondiale souhaitait partager avec vous la refonte du ***mécanisme PERO***.

La délégation de la CFE-CGC a été dès le début motrice et force de proposition dans la finalisation de ces accords et leur construction. Tant dans la révision à la baisse de certains postes de frais que de l'offre financière de ces dispositifs, nos arguments ont été entendus et entérinés.

C'est ce mois-ci que sont parus au Journal officiel les agréments FRPS pour LA MONDIALE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE (LMRS) et ARIAL CNP ASSURANCES. Bravo pour cette dynamique collective.

Enfin, ce mois d'octobre va voir les premières régularisations des JRTT,
c'est une BELLE VICTOIRE.

Bien syndicalement

Cyril Franches
Délégué Syndical Central

Julie Lucas
Déléguée Syndicale Centrale adjointe

FOCUS DE OCTOBRE

- DISPOSITIFS EPARGNE SALARIALE
- JRTT : LA VICTOIRE
- DEDUCTION FORFAITAIRE SPECIFIQUE
- COMMISSION METIERS DU 03.10.2022
- TRANSITION ECOLOGIQUE
- UP DEJEUNER & ANCV CONNECT

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale
Octobre 2022
NEWSLETTER N°20

DISPOSITIFS EPARGNE SALARIALE COLLECTIVE

Enfin du nouveau pour nos dispositifs d'épargne salariale collective… Et pour notre Groupe

Il y a des jours calmes et des jours où les nouvelles s'enchaînent. Ce jeudi 6 octobre 2022 fera partie des jours de grandes annonces…à deux titres.

Au 1er pour l'ensemble des salariés de l'UES La Mondiale. En effet, les accords collectifs instituant la transformation au 1er janvier de nos différents dispositifs de retraite et d'épargne collective ont été signées par les différentes parties.
L'ancien dispositif PER E sera transformé en PER O au 1/1/2023. A l'occasion de la transformation du PERCO en PERCOL, ce dispositif ainsi que celui du PEE sont dorénavant confiés à NATIXIS INTEREPARGNE, leader de l'épargne salariale en France et teneur des dispositifs de nos collègues d'AG2R. Nous avons œuvré en collaboration avec la direction et ce nouveau partenaire afin qu'une communication claire et complète vous soit faite.

La délégation de la CFE-CGC a été dès le début motrice et force de proposition dans la finalisation de ces accords et leur construction. Tant dans la révision à la baisse de certains postes de frais que de l'offre financière de ces dispositifs, nos arguments ont été entendus et entérinés.

Citons à titre d'exemple :

- **Gratuité des frais** en cas de déblocage anticipé
- La **réduction du délai de versement** de l'abondement employeur pour être désormais aligné sur celui de nos collègues d'AG2R
- Division par deux des **frais de gestion annuel** de la quasi-totalité des fonds comparés à ceux de HSBC
- L'obligation de **suivi annuel du dispositif** à travers une commission qui ne sera plus une réunion de notification et également de pouvoir dorénavant siéger au conseil de surveillance chaque année

Nous regrettons cependant d'avoir dû attendre **deux ans** pour obtenir satisfaction car les discussions ont été engagées à l'été 2020, période au cours de laquelle on a nous rétorqué maintes fois que « la direction se devait de prendre le temps de revoir le système global de rémunération salariale… »

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale
Octobre 2022
NEWSLETTER N°20

EPARGNE SALARIALE, SUITE

C'est une première étape, qui si elle a malheureusement été retardée à de nombreuses reprises, va permettre à nombre de nos collègues de pouvoir accéder à une plus grande souplesse d'utilisation de leurs dispositifs et bénéficier des avantages apportés par la Loi PACTE. **A ce titre, n'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez plus de précisions (via notre site www.lamondialecfecgc.fr)**

L'étape suivante sera de pouvoir revoir la participation de l'employeur à ces différents dispositifs. A l'aube d'une « n^{ième} » réforme des retraites, une entité comme La Mondiale ne peut pas rester à l'écart d'une politique ambitieuse et volontaire d'accompagnement de ses salariés en prévision de leur retraite.

Au 2ème titre enfin, pour le groupe AG2R LA MONDIALE. En effet, c'est ce même jeudi 6 octobre que sont parus au Journal officiel les agréments FRPS pour LA MONDIALE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE (LMRS) et ARIAL CNP ASSURANCES ainsi que ceux ayant trait aux transferts de portefeuille.

Nous vous invitons à lire ou relire les comptes-rendus des derniers CSE au cours duquel, nous avons porté de nombreuses questions sur ce sujet stratégique, non seulement sur le plan économique et financier, mais aussi sur la dimension humaine de ces évolutions. Ce succès est la résultante de la mobilisation exceptionnelle de nombreux salariés du Groupe. Si cette décision du Législateur est la reconnaissance de l'excellence de nos équipes, nous attendons une autre reconnaissance financière et salariale de la part du Groupe.

Les **prochaines négociations annuelles obligatoires** (NAO) devront ouvrir un champ de discussion sur les légitimes attentes que bon nombre de nos collègues ont quant à leur rémunération immédiate et différée au moment de la retraite**. Vos élus CFE-CGC sauront, une nouvelle fois, être force de proposition.**

La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale

Octobre 2022

NEWSLETTER N°20

JRTT : LA VICTOIRE! LA BOUCLE EST BOUCLEE! ou presque

- **Les JRTT : L'épilogue**

Nous vous faisions part dans notre Gazette de juillet, puis les suivantes, de la "bataille" que nous avons menée avec notre direction depuis plus de 2 ans sur le mode d'indemnisation des JRTT des commerciaux et des administratifs à lettre de mission lorsqu'ils décident de les poser.

Jusqu'alors, lorsque **nous posions un ou plusieurs JRTT**, nous étions indemnisés sur la base de notre fixe et non pas notre rémunération brute annuelle. Du coup, c'était invisible mais surtout juridiquement illégal. De ce fait, de nombreux collaborateurs s'obligeaient à travailler plus afin de pouvoir transférer leurs JRTT restant en fin d'année sur leur CET, puis les monétiser sur leurs PEE pour percevoir le vrai fruit de leur travail.

Nous vous informions en juillet de notre victoire sur les modalités d'indemnisations et qu'enfin la direction allait appliquer la loi. Restait alors le passé. En effet, depuis plus de 20 ans, nous avons été floués sur le montant d'indemnisation. Malheureusement, sur ce point, la loi est du côté de l'employeur. En effet, nous ne pouvons remonter que sur les 3 dernières années.

Il a été évoqué une régularisation par demande volontaire individuelle. C'était inacceptable pour vos élus. En effet, trop de salariés par manque de temps ou incompréhension seraient passés à côté d'une indemnisation qui leur est due.

Nous n'avons rien lâché et nous avons obtenu une régularisation collective pour l'ensemble des collaborateurs concernés.

- **Mode de régularisation :**

- **Une première régularisation a été faite** sur la fiche de paie d'octobre (REG IND RTT 3è TRIM) pour les JRTT posés depuis juillet 2022 ainsi que celui imposé par la direction.

- La régularisation de la rétroactivité sur les 3 dernières années sera faite sur la feuille de paie de novembre.

- **Et le "ou presque"** : Il reste à obtenir des éclaircissements pour les administratifs à lettre de mission avec une part variable importante.

Par leur pertinence et leur ténacité, vos élus de la CFE-CGC vous redonnent du pouvoir d'achat.

Vos élus CFE-CGC sont heureux de vous accompagner pour le respect et la défense de vos droits.

Il reste encore des zones d'ombre. Aidez-nous à être plus fort ! Adhérez !

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale
Octobre 2022
NEWSLETTER N°20

Déduction Forfaitaire Spécifique : A VOUS DE CHOISIR

La majorité des collaborateurs commerciaux de l'UES La Mondiale bénéficient du dispositif de Déduction Forfaitaire Spécifique pour frais professionnels (DFS). L'application de cette mesure figure dans les contrats de travail et/ou avenants à ces derniers des collaborateurs concernés. Certaines lettres de mission prévoient également cette mesure.

Le Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale ayant été mis à jour, l'application de la Déduction Forfaitaire Spécifique pour frais professionnels nécessite désormais la négociation d'un accord collectif ou l'accord du Comité Social et Économique.

Nous avons préféré laisser chaque collaborateur choisir s'il veut ou non bénéficier de la DFS.
Donc nous n'avons pas répondu favorablement à la signature d'un accord sans contrepartie pour les salariés concernés.

De ce fait, il appartient à chaque salarié d'accepter ou non cette option annuellement.
L'employeur devra s'assurer chaque année, par tout moyen, du consentement de ses salariés à cette option, afin de pouvoir bénéficier de la Déduction Forfaitaire Spécifique.
Une absence de réponse vaudra acceptation de la Déduction Forfaitaire Spécifique pour frais professionnels.

L'application de la Déduction Forfaitaire Spécifique pour frais professionnels est ainsi réalisée sur la base de 30% sur l'assiette des cotisations sociales, dans la limite de 7 600 euros.

Le choix de la DFS a un impact sur vos droits à la retraite et vos droits chômage mais augmente votre rémunération nette.
Ce sont autant d'éléments importants que vous devrez également prendre en considération.

Votre choix ne sera pas rédhibitoire puisque chaque année vous pourrez l'accepter ou bien la refuser.

Cette démarche personnelle permettra à chaque collaborateur concerné en fonction de ses intérêts d'être acteur dans sa démarche et responsable de son choix.
Très prochainement plus de détails sur notre site.

La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale

Octobre 2022
NEWSLETTER N°20

COMMISSION METIERS DU 3 OCTOBRE 2022

Retrouver les PV des COMMISSIONS METIERS dans LE RDG :
https://ag2rlm.sharepoint.com/sites/rdg/SitePages/Page-accueil.aspx?item=ce0d4bee-*65cf-444c-b6a3-2f29377ad88c*

• Actualités réseau

La Direction souhaite accroître la collecte en Epargne que ce soit en « Epargne Retraite » comme en « Epargne Patrimoniale ». Pour cela, elle envisage de développer une politique de croissance Interne et Externe:

- Interne En demandant aux conseillers de cibler les sociétaires à rencontrer
  En diminuant le temps qu'ils passent à faire des tâches de gestion
  En développant la VAD pour fidéliser le portefeuille et limiter les sorties via le CRC

- Externe En développant plus une clientèle de jeunes actifs, de dirigeants grands comptes, de salariés des contrats collectifs, par acquisition d'entité et de portefeuille
  Nota : vos élus resteront vigilants sur la mise en place du courtage de proximité qui va toucher la cible des TPE.

• Redressement d'AG2R Prévoyance

La rentabilité et la solvabilité de cette branche du Groupe sont inférieures aux autres acteurs du Marché. Un plan d'action a été déterminé par la Direction pour que le résultat augmente de 130 millions d'euros d'ici 2025. Cette augmentation sera ventilée comme suit: 40% sur le portefeuille CCN, 20% sur le portefeuille Entreprise, 20% en augmentant les frais, 15% par les acceptations. La Direction veut mener une « action de vente au juste prix » à l'inverse de ce qui a été mené jusqu'à maintenant comme par exemple sur les offres CCN. Un allègement de la procédure de souscription de l'offre prévoyance TPE est aussi prévu pour accroître les ventes.

• Mise en place d'un plan d'action prenant en compte la spécificité de chaque région et l'importance du portefeuille de chaque conseiller

Le but de ce plan d'action est de faciliter l'action des commerciaux par la plateformisation de leur environnement de travail : simplifier la relation client, « rénover » la vie des clients et des collaborateurs, rationnaliser et organiser le système d'information, recréer un lien solide entre les services de gestion et le réseau, alléger les process mis en place pendant le confinement tout en les conservant , que chacun communique sur ses actions. Des réunions de travail sur les « irritants » sont prévues dans 2 Délégations, elles seront formées de 2 managers réseau, une assistante et plusieurs conseillers.

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale
Octobre 2022
NEWSLETTER N°20

COMMISSION METIERS DU 3 OCTOBRE 2022

• Résultats

Sur le mois de juillet, la PCP a baissé de 27% par rapport à 2021. Cette baisse est due à un problème d'effectif et de productivité. C'est le plus mauvais mois de juillet depuis 10 ans. La collecte d'épargne a aussi baissé à cause principalement de l'inflation et d'une augmentation des taux (-35% en Certificats Mutualistes). A contrario, les ventes en prévoyance et en santé ont augmenté. Il y a eu 27 départs de conseillers en juillet-août et 53 embauches en septembre. Le Groupe a besoin de fidéliser ses clients mais aussi ses collaborateurs. La production en septembre équivaut à celle de l'année dernière.

• Evolutions des process

- La date de clôture des adhésions en dématérialisation au mois de décembre va être poussée au maximum. La Direction souhaite que moins d'adhésions papier soient enregistrées en janvier. Les prélèvements des primes uniques en « démat » devraient passer d'une moyenne de 12 à 4 jours d'ici la fin de l'année.
- Optimum va permettre de visualiser la liste des clients dont les contrats arrivent au terme au cours de l'année, ce qui permettra aux conseillers de demander aux clients le type de prestations dont ils souhaitent bénéficier. Un onglet permettra aussi de remplir un devoir de conseil de liquidation.
- Le bulletin d'adhésion en prévoyance individuelle peut être généré par le tarificateur. Quid du DER en prévoyance ?

Nota: Les élus ont demandé que le commissionnement du transfert des art 83 en retraite vers le PERO soit prolongé (seulement 25% du portefeuille ont été traités pour l'instant) et que les conseillers aient une meilleure visibilité du commissionnement de ce type d'affaire (affaires nouvelles, transferts, nouveaux entrants, VIF faits sur l'espace client).

• Gestion

- La transformation des contrats Madelin est terminée. C'est une page importante qui se tourne pour nos services de gestion qui vont dorénavant orienter leurs efforts vers la retraite individuelle. Ce changement de cap devrait améliorer le quotidien du réseau.

La montée en puissance de la nouvelle plateforme va entraîner un assèchement progressif de 8X. La phase de coexistence des 2 systèmes est un challenge à relever pour les équipes de gestion. Une nouvelle organisation à cet effet a vu le jour depuis le début du mois.

- Les élus ont demandé à ce que les conseillers soient systématiquement en copie des échanges relatifs à la gestion des prestations décès des sociétaires.
- Le stock de traitement des imprimés de liquidation de retraite est passé de 1 mois à 10 jours. Une baisse de moitié du stock des adhésions PERO a été enregistrée.

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale

Octobre 2022
NEWSLETTER N°20

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

TRANSITION ECOLOGIQUE

La CFE-CGC en première ligne

Très active sur les problématiques de transition juste et de préservation de la biodiversité, la CFE-CGC, première organisation syndicale à avoir adhéré au Pacte mondial de l'ONU en 2018, suscite l'intérêt international.
Ces actions que peuvent mener une organisation syndicale et ses militants en entreprise afin de répondre, par le prisme du dialogue social, aux défis colossaux induits par la transition juste : énergie, politiques sectorielles et RSE de long terme, adaptation des métiers et des compétences, etc.

Intégrer systématiquement ces thématiques de transition écologique dans nos revendications économiques et sociales

François Hommeril, président confédéral, annonce que ces sujets occupent désormais une place centrale dans la stratégie de la CFE-CGC :
Dotée depuis trois ans d'un secteur à part entière consacré au développement durable et à la RSE, dirigé par Madeleine Gilbert avec notamment un réseau de référents et un groupe de travail « Ressources de demain », la CFE-CGC travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs institutionnels comme le Global Compact France, l'Office français de la biodiversité (OFB), la Plateforme RSE ou Finance for Tomorrow sur la finance verte.
Il faut *trouver des solutions pour accompagner la mutation des métiers et des compétences en lien avec les impératifs écologiques.*

Fonder un pacte social garant d'un équilibre dans la gestion de cette transition en matière d'emplois

Afin d'objectiver les choses et de fixer une feuille de route, la CFE-CGC milite pour la constitution d'un groupe de réflexion réunissant toutes les parties prenantes : dirigeants d'entreprise, syndicalistes, experts, scientifiques, formateurs, etc.

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale
Octobre 2022
NEWSLETTER N°20

TICKETS RESTAURANT – UPDATE UTILISATION

Par décret, le plafond d'utilisation des titres restaurant a été augmenté de 19 à 25 euros à partir du 01/10/2022.
Il est désormais possible d' utiliser les titres restaurant pour acheter tout type de produits alimentaires y compris ceux qui ne sont pas consommables immédiatement (farine , œufs , beurre , lait , pâtes, riz ….) et ce jusqu'au 31/12/2023

Up déjeuner
le nouveau Chèque Déjeuner

ANCV CONNECT

Il est utilisable toute l'année et bénéficie à toute la famille, pour des dépenses en France et à destination de l'Union Européenne, dans les domaines de l'hébergement, des loisirs et de la culture, pour les séjours et les transports, les loisirs sportifs et la restauration.

Les Chèques-Vacances Connect sont valables 2 ans en plus de leur année d'émission : un titre émis en 2022 est valable jusqu'au 31/12/2024.
En fin de validité, il est possible de les échanger jusqu'au 31 mars de l'année qui suit leur date expiration pour un même montant, hors frais de traitement et d'envoi (art. L411-12 du Code du Tourisme).

ancv CHÈQUE-VACANCES CONNECT

La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC La Mondiale

Octobre 2022

NEWSLETTER N°20

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

En rejoignant la CFE-CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.
A la CFE-CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, ils font les mêmes métiers que vous
et rencontrent les mêmes difficultés que vous !

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise est un geste de dialogue social constructif et d'avenir.
Vous avez envie de faire bouger votre entreprise ? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !

Pour ADHERER, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués syndicaux, ils pourront vous donner toutes les explications :

Cyril FRANCHES
Délégué Syndical Central CFE CGC LA MONDIALE (SNAPA)
Laure BERNARD
Déléguée Syndicale (SNCSA)
Patrick BENNEZON
Délégué Syndical (SNIA)
Samuel PERROTTET
Délégué Syndical (SNAPA)
Stéphane OLLIVIER
Délégué Syndical (SNAPA)
Georges WAKNINE
Délégué Syndical (SNCSA)
Julie LUCAS
Déléguée Syndicale Centrale Adjointe (SNCSA)

Lamondialecfecgc.fr

@cfecgc_alm

CFE-CGC La Mondiale

Cyril Franches

- ÊTRE ÉCOUTÉ ET DÉFENDU
- ÊTRE INFORMÉ DES RÉALITÉS DE VOTRE ENTREPRISE
- ÊTRE EN MESURE D'ANTICIPER ET PESER SUR LES DÉCISIONS DE L'EMPLOYEUR
- ÊTRE ACTEUR DANS LES DÉCISIONS PRISES PAR NOTRE SECTION
- ÊTRE RESPONSABLE, CONSCIENT DU RÔLE QUE JOUE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN
- ÊTRE PARTICIPATIF DANS LA VIE DU SYNDICAT
- ET ENFIN, BÉNÉFICIER D'UN ENSEMBLE DE SERVICES DONT UNE PROTECTION JURIDIQUE

Faites-nous remonter toutes vos remarques et si vous avez des sujets spécifiques que vous souhaiteriez que nous abordions, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante cfecgc.lamondiale@yahoo.fr